



SENEGAL

DECLARATION SUR LE POINT 136 DE L'ORDRE DU JOUR
« L'AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES »
70^E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES

NEW YORK, LE 22 OCTOBRE 2015

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la Cinquième Commission de la 70ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A ces félicitations, j'associe tous les autres membres élus qui vous seconderont dans vos importantes charges.

Par ailleurs, ma délégation est aussi reconnaissante au bureau sortant pour son travail remarquable durant la précédente session.

Je voudrais enfin dire à Monsieur Yukio TAKASU, Secrétaire général adjoint à la gestion, toute notre appréciation pour la qualité du rapport sur « *l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies* », figurant dans le document A/70/ 433, et son exposé devant la Commission, sur ce point, le 15 octobre passé.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Afrique du sud et de la Tanzanie, respectivement aux noms du Groupe des 77 et la Chine (G77) et du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La séance d'aujourd'hui est des plus attendues par les délégations de nos pays respectifs. Nous allons, en effet, entamer une réflexion collective sur le point 136 de l'ordre du jour consacré à « *la situation financière de l'Organisation* », qui revient chaque année, tel un rituel, et revêt une importance particulière pour ne pas dire historique dans la vie de l'Organisation des Nations Unies.

A cet égard, le Sénégal prend note de l'amélioration de la situation de la trésorerie de l'Onu, toutes activités confondues, et se réjouit de l'augmentation du nombre d'Etats membres qui se sont acquittés de leurs contributions statutaires.

Cependant, il n'en demeure pas moins que plus d'un milliard de dollars reste encore des contributions non acquittées dans le budget ordinaire. La situation risque d'être intenable et des tensions de trésorerie sont à craindre à la fin de l'année si des contributions ne sont pas versées par les Etats membres dans les prochains mois.

De même, une analyse approfondie du budget laisse apparaître une tendance à une augmentation des contributions volontaires pour des activités particulières, au

détriment du budget ordinaire, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre dans les fonds et programmes à mettre en œuvre. L'Organisation a besoin d'une stabilité financière pour mener à bien ses mandats. C'est pourquoi, le paiement intégral, sans conditions et à date échue des contributions statutaires obligatoires est le socle fondamental de son indépendance financière.

Monsieur le Président,

Le Sénégal, malgré ses ressources limitées et un environnement économique peu favorable, s'est fait un devoir, à la mesure de ses responsabilités sur la scène internationale, d'honorer l'intégralité de ses obligations financières vis-à-vis de l'Organisation, notamment pour le budget ordinaire, le plan-cadre d'équipement, les financements des tribunaux internationaux et des opérations de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, le monde vit une situation économique peu reluisante et les contraintes financières imposées à nos budgets nationaux nous poussent à une gestion parcimonieuse dans un contexte de rareté. Le Sénégal est d'avis que notre Organisation confrontée à des problèmes de ressources, devrait aussi se soumettre à une gestion conséquente de celles-ci.

Aujourd'hui, alors que la plupart de nos budgets nationaux subissent des contraintes financières dans un contexte économique difficile marqué par la stagnation de la croissance mondiale, notre Organisation prévoit un projet de budget 2016-2017 de 5 milliards 568 millions de dollars, soit une hausse d'environ 180 millions par rapport à l'exercice précédent.

Entre ces deux réalités, qui semblent antinomiques, l'Onu doit s'atteler à dépenser moins pour le meilleur résultat et en collectant mieux ses ressources financières.

Tout en améliorant la collecte de ses revenus budgétaires, l'Onu doit également continuer à faire preuve d'imagination novatrice en vue de renforcer l'efficacité de ses actions. Comme par le passé, le Sénégal est d'avis que l'Onu doit être gérée selon les normes les plus élevées en matière d'efficacité, de transparence et de maîtrise des coûts de fonctionnement et obéir aux dispositions de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale.

C'est le lieu pour notre délégation de reconnaître les immenses efforts du Secrétariat concernant, entre autres, la maîtrise des coûts de fonctionnement, la rationalisation

des postes et par conséquent la diminution de la masse salariale. A cet égard, nous encourageons l'exploration de nouvelles voies permettant d'être plus efficace à moindre coût. Avec toujours un peu plus d'imagination et d'inspiration, il est possible d'avoir de meilleurs résultats en dépensant moins.

Monsieur le Président,

Concernant le financement des opérations de maintien de la paix, Nous saluons les efforts faits dans le cadre des montants à rembourser aux Etats membres au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, mais aussi, nous exhortons l'Onu à plus de diligence dans ces remboursements pour éviter de pénaliser les pays fournisseurs de contingents.

Pour sa part, le Sénégal accorde une attention particulière au financement des missions politiques spéciales, qui s'élève pour le prochain biennium à plus de 1,100 milliard de dollars, et milite pour l'ouverture d'un compte séparé, comme cela existe pour chaque OMP.

Monsieur le Président,

Mon pays a déjà manifesté son appréciation à l'endroit de la situation financière de l'Organisation et nous pensons que certaines initiatives en cours, comme Umoja, Ipsas, le dispositif amélioré de mobilité et certainement très bientôt, le nouveau dispositif de prestations de services centralisés, constituent, dans leur ensemble et dans leur finalité, une bonne base qui devrait renforcer, à la fois l'efficience, l'efficacité et les performances attendues du système.

Dans ce contexte, il s'agit de mettre l'accent sur le recentrage des efforts et l'amélioration des prestations dans un souci de cohérence. Pour y arriver, il est indispensable de donner les moyens à une Organisation des Nations Unies restructurée et modernisée afin qu'elle puisse mieux répondre aux nouvelles exigences du monde et de notre temps, mais aussi de bien remplir ses mandats.

Monsieur le Président,

Cette année, nous devons aussi, procéder à l'examen de la question du nouveau barème des quotes-parts. Nous espérons que cela se fera dans un esprit d'ouverture, de flexibilité et de réalisme économique.

Ma délégation estime que la Cinquième Commission est la structure adéquate, le creuset naturel, où après avoir reçu les éclaircissements ou clarifications que le

Secrétariat apportera à notre intention, de mener un débat ouvert, transparent, inclusif et riche, qui nous permettra d'étudier tous les aspects en fonction de leur importance et intérêt.

Concernant le nouveau barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation et celui pour les dépenses relatives aux Opérations de maintien de la paix, ma délégation en faveur de décisions qui ne porteraient en rien atteinte aux responsabilités exclusives de l'Assemblée générale et tout changement devrait être en stricte conformité avec les Résolutions de l'Assemblée générale.

Comme le stipule l'article 17 de la Charte des Nations Unies, « *les dépenses de l'Organisation sont supportées par les Etats membres selon la répartition fixée par l'Assemblée générale* ». A cet égard, ma délégation ne s'aurait souscrire à aucune décision non consensuelle sur ce point et appuie fortement, les observations formulées par le Groupe des 77 et la Chine et le Groupe Africain, sur la primauté qui doit revenir à l'Assemblée générale qui, en tout état de cause, doit garder la plénitude de ses compétences, pour examiner sans restriction toutes les questions relatives au changement des barèmes des quotes-parts.

En outre, la « *capacité de paiement* », est un principe qui, à bien des égards, devrait faire l'objet de larges discussions au niveau des Etats membres. Des éclairages méritent d'être fournis à ce sujet. A ce propos, nous encourageons de larges consultations afin de lever le doute, les appréhensions et suspicions des uns et des autres sur un élément essentiel de la méthode de calcul du barème. Tout changement fondamental de ce barème devrait être exclusivement le fruit d'un consensus des Etats membres.

L'actuel barème des quotes-parts est le résultat de longues et laborieuses négociations. Celui en discussion doit refléter à la fois la capacité de tous les États Membres et la responsabilité particulière des membres permanents du Conseil de sécurité.

Pour les pays en développement, il est légitime de s'interroger sur une augmentation du barème des quotes-parts les concernant au moment où ils rencontrent d'énormes difficultés dues à la crise économique et un lourd endettement.

Je vous remercie